

## Issu d'un 1er mariage... déshérité !

Par **Gradiva**, le **26/10/2014** à **20:03**

Bonjour,

Issu d'un 1er mariage, mon père qui vient de décéder avait tout donné à sa 2ème femme (au dernier vivant), (ils ont 2 fils majeurs)

J'entends bien que je devrai attendre le décès de ma belle mère pour hériter de mon père, problème : elle a mon âge ! [smile4]  
(je précise que je suis handicapé à 80 %)

Comment contrer les magouilles de ma belle mère (qui a toujours un coup d'avance... donations à ses fils, constitution d'une SCI... bref elle pense à tout)

Dois-je aller en justice ?

Merci pour vos conseils.

Luc

Par **domat**, le **26/10/2014** à **20:24**

bjr,

vous êtes héritier réservataire de votre père et à ce titre vous ne pouvez pas être déshérité. votre père a fait comme il en a le droit fait une donation de l'usufruit de son patrimoine à son épouse et vous avez reçu la nue propriété dont vous devez connaître sa constitution. vous deviendrez plein propriétaire au décès de votre belle-mère, c'est la volonté de votre père. si pour les valeurs mobilières, il est facile de réduire le patrimoine vous revenant, pour les valeurs immobilières, toutes mutations de propriété passe par un notaire et il faut l'accord du nu-propriétaire.

pourquoi aller en justice car votre père a utilisé les possibilités données par le code civil.

cdt